

REGLEMENT INTERIEUR « LE MAS D'ANJOU »

HORAIRES :

- Dans le cadre d'une location pour 24 h la salle doit être libérée **le lendemain avant midi**
- Dans le cadre d'une location pour le week-end entier, la salle doit être libérée **le dimanche soir avant 19h**
- Pour les chambres de l'hôtel, elles doivent être libérées **au plus tard à 13 heures.**

ATTENTION : certains traiteurs peuvent vous laisser de la vaisselle ou du matériel à disposition pour le lendemain. Si tel est le cas, c'est à vous de les ramener au traiteur et ils devront donc être enlevés de la salle lors de votre départ.

Merci de prévoir d'une manière générale l'évacuation complète de tout votre matériel pour votre départ (intérieur et extérieur) car l'activité hôtel est quotidienne.

Toute intervention sur une autre journée que la veille de la réception, le samedi et le dimanche sera facturée comme une journée supplémentaire au tarif en vigueur

INSTALLATION :

Le mas d'Anjou vous est ouvert dès **le vendredi matin 9 h 00 et uniquement le vendredi** pour installer le mobilier, la musique, la décoration, la livraison des boissons ... (sauf réception sur d'autres jours bien évidemment ou dans ce cas la salle est laissée libre d'accès pour la veille de la location). Les repas sont interdits sur place lors de l'installation.

Toute livraison ou intervention dans la salle sur une autre journée que le vendredi est conditionnée par l'accord du propriétaire et soumis aux mêmes conditions que les mentions du paragraphe des horaires ci-dessus (journée supplémentaire).

COUCHAGES :

Tout couchage en camping-car ou tentes sur le site est interdit le vendredi soir et le dimanche soir. **Les camping-cars ou caravanes sont par contre tolérés le samedi soir, avec accord du propriétaire et en nombre limité (2 maximum).**

Un camping est accessible à 200m et nous vous demandons d'orienter en priorité les personnes venant en camping-car ou en tentes sur ce site.

Seules les chambres de l'hôtel peuvent être utilisées sur d'autres nuitées selon les tarifs en vigueur.

Toutefois, si cela était nécessaire et avec l'accord du propriétaire, le camping pourrait être autorisé en contrepartie d'un forfait de **10 euros par nuit et par personne** (tarif sans petits déjeuners). Les sanitaires qui se trouvent dans la salle de réception sont à la disposition des personnes séjournant en camping.

Les sanitaires et douches des chambres de l'hôtel sont strictement réservés aux personnes ayant loués celles-ci.

Rappel : la location des chambres de l'hôtel du Mas d'Anjou est obligatoirement en version « sans petits déjeuners » pour la nuit du samedi au dimanche (avec petits déjeuners sur les autres nuitées). Les clés sont remises aux locataires des chambres. **Départ des chambres 13h00.**

PARTIES PRIVATIVES OU ACCESSIBLES :

Vous avez accès à l'ensemble du site à l'exception des endroits suivants :

- La partie de jardin derrière la maison d'habitation (accès fermé par claustrat et chaîne)
- La partie privée d'habitation (à gauche de l'escalier principal) et ses dépendances.
- La cuisine n'est pas accessible.

Le site est laissé dans un état propre. Merci de respecter les plantations, les allées et terrasse gravillonnées et de veiller à d'éventuelles dégradations.

Merci de ne pas cueillir de fleurs sur le site ou de couper les branches d'arbres et arbustes.

Les animaux sont interdits sur l'ensemble du domaine.

Tout élément du site ou de la salle ne peut être déplacé sans accord du propriétaire.

L'ACCES A LA TERRASSE EST FORMELLEMENT INTERDIT A TOUT VEHICULE OU CHARGE LOURDE. IL EST EGALEMENT INTERDIT DE PLANTER DES PIQUETS SUR CETTE ZONE

Les champs aux abords du mas d'Anjou ne nous appartiennent pas. Ce sont par ailleurs des cultures céréalières. Merci de veiller à ne pas les saccager par des jeux de plein air, voitures... et de ne pas cueillir les tournesols ou raisins.

FUMEURS

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2008 il est interdit de fumer dans tous les lieux publics. La salle du Mas d'Anjou est donc désormais un établissement **entièrement non fumeur.**

Merci de veiller, particulièrement en été avec le risque de sécheresse, à utiliser les cendriers extérieurs mis à votre disposition et **d'éviter de jeter les mégots** dans les champs alentours qui ne sont pas propriété du Mas d'Anjou.

Les plantations en pots extérieurs ne sont pas des cendriers.

DECORATIONS :

Afin de respecter les futurs occupants :

- Merci de ne rien punaiser ou clouer sur les murs de la salle. Vous avez 400 crochets à votre disposition sur l'ensemble des poutres des 2 salles.
- Ne pas endommager les plantes extérieures ou intérieures
- Il est interdit de lancer cotillons ou confettis à l'extérieur comme à l'intérieur de la salle

L'utilisation de bougies est autorisée, sous réserve de leurs emplacements (à valider sur place avec le propriétaire).

Les feux d'artifice, le lâcher de lampions ou de lanternes chinoises volantes etc... sur le site sont strictement interdits par arrêté municipal.

BARBECUE :

Les barbecues ou méchouis sont autorisés sur le site mais uniquement dans l'espace spécifique désigné par le propriétaire et après son accord.

NUISANCES SONORES :

Le Mas d'Anjou est une des rares salles à ne pas imposer de contraintes horaires. Afin que cette règle perdure et que les futures réceptions en bénéficient toujours, un minimum de respect est demandé envers le voisinage :

- Les occupants des chambres de l'hôtel sont priés d'éviter tout claquement de portes, pas bruyants dans l'escalier, cris ou tambourinements intempestifs après minuit. Il y a 2 chambres fréquemment occupées par des enfants ou des personnes âgées qui ne vont pas avoir le même rythme dans le déroulement d'une soirée.
- Merci également d'éviter tous klaxons, crissements de pneus ou accélérations/freinages brutaux au niveau des premiers voisins, en particulier en dehors de l'arrivée du cortège.

- En cas de soirée « prolongée » merci d'éviter de mettre la musique à un niveau trop élevé et/ou d'éviter de combiner musique forte et fenêtres ouvertes. Il en va du bien-être de vos invités également.

SECURITE DES ENFANTS :

Merci de sensibiliser les parents sur la présence d'un plan d'eau sur le site. Nous avons mis en place des barrières de sécurité, afin d'éviter tout accidents.

Par conséquent, nous tenons à vous informer que nous ne pouvons en aucun cas être responsables pour tout accident éventuel.

Merci de veiller également à leur interdire l'accès derrière la maison pour cause de fossés et de la présence du chien.

NETTOYAGE :

La salle du Mas d'Anjou ainsi que les sanitaires, vous sont donnés propres. Ces derniers seront vérifiés avant votre arrivée. Merci de donner accès au minimum 3 heures avant votre arrivée.

La salle devra être libre de tous détritrus (nourritures, vaisselles jetables, cotillons, ballons, éléments de décoration, etc...) et les réfrigérateurs mis à votre disposition vidés et nettoyés.

Pensez aux mégots de cigarettes.

Un nettoyage complet (balai et serpillière) de la salle devra être effectué par vos soins, les poubelles des toilettes vidés.

Des balais et serpillières sont mis à votre disposition.

Possibilité d'un forfait ménage : 200€00 (Nettoyage sanitaires, sol)

MOBILIER DE LA SALLE :

[Il est formellement interdit de sortir le mobilier de la salle de réception \(chaises et tables\) à l'extérieur.](#)

Des bancs en bois sont à votre disposition à l'extérieur.

En cas de mobilier détériorés, la caution ne sera pas rendue.

CHAUFFAGE :

Utilisation du chauffage uniquement par les propriétaires.

CUISINE :

[Il est interdit d'utiliser tout matériel de cuisine \(four, lave-vaisselle...\)](#)

Il s'agit de matériel professionnel. Son utilisation et fonctionnement est particulier et uniquement réservé aux propriétaires ou personnes autorisées par ceux-ci.

[En cas de dégâts constatés, vous serez tenus responsables.](#)

[Cette dernière ne fait pas partie de la location.](#)

CONSOMMABLES TOILETTES :

Pour votre arrivée, Le Mas d'Anjou met gratuitement à votre disposition, papier hygiénique, savon et essuie-mains.

En cas de pénurie, le réapprovisionnement reste à votre charge pour le reste de votre séjour.

DEGATS :

En cas de dégâts occasionnés au matériel mis à disposition ou aux locaux, **une caution de 1000 euros** sera demandée à la prise de la salle.

Le règlement de la facture de réparation sera à la charge des locataires et son acquittement conditionnera le rendu de cette caution.

Si toute fois le montant des réparations s'avère être au-delà de cette somme la différence vous sera facturée.

ETATS DES LIEUX :

A votre arrivée et avant la remise des clés, un état des lieux sera effectué avec le propriétaire, il en sera de même lors de votre départ.

La caution sera rendue la semaine suivant l'évènement après vérifications auprès de la commune et du voisinage.

PARKING :

Le Mas d'Anjou dispose d'un parking privatif. En cas de surcharge, vous pouvez soit vous garer sur le bas-côté qui y mène, soit dans l'allée à sa droite (préférable pour les photos éventuelles sur la terrasse), soit sur le chemin qui mène au Mas d'Anjou.

Petit conseil : Pensez à désigner une personne pour la coordination du stationnement, en particulier en cas de cortège.

Il est interdit de se garer sur les espaces verts et champs autour du Mas d'Anjou, ceux-ci ne nous appartiennent pas.

SIGNALETIQUE

Si un fléchage est organisé par vos soins, merci de penser aux personnes qui vont suivre et de bien retirer vos pancartes en quittant le site.



POUBELLES (voir les affiches et les conseils du tri) :

Le tri sélectif est effectif à la Fosse de Tigné. Par conséquent il vous faut distinguer 3 sortes de déchets :

- Les déchets alimentaires et ménagers : Ceux-ci sont à mettre dans des sacs opaques fermés. 1 container est à votre disposition.
- Les cartons et les plastiques : Ceux-ci sont à mettre dans les containers spécifiques.)
- 2 containers jaunes
- Les verres : Aucun ramassage à domicile. Des containers à verre se trouvent soit à La Fosse de Tigné à 300 m du Mas d'Anjou (cf. plan ci-dessous), soit à la déchetterie de Tigné.

ATTENTION A NE PAS LAISSER VOS CARTONS A CÔTÉ DU CONTAINER A VERRE.



